

## RISQUE DE FEU EN FORÊT

### L'ONF prend des mesures d'interdiction dans les forêts domaniales d'Île-de-France, des Hauts-de-France et de Normandie

La France connaît actuellement une importante vague de chaleur. Les températures élevées associées au manque d'eau font craindre à **des départs de feu en forêt dans les forêts du nord de la France**. Les indices météorologiques indiquent un **risque très élevé pour la journée du mardi 19 juillet** dans les forêts domaniales d'Île-de-France, des Hauts-de-France et de Normandie.

Au regard de ces prévisions, l'Office national des forêts prend des **mesures d'interdiction visant à limiter les venues** en forêt dans ce contexte de danger accru d'incendies : fermeture de routes forestières, annulation d'événements, arrêt des travaux en forêt et interdiction de circulation des engins forestiers.

Les mesures présentées ci-dessous **seront effectives durant toute la journée de mardi**, où le risque est maximal.

#### Fermeture des routes

Les routes forestières ouvertes à la circulation automobile seront interdites (cela ne concerne pas les routes communales, départementales et nationales). Les agents de l'ONF installeront de la rubalise et des panneaux informatifs sur les zones concernées pour prévenir les usagers.

#### Annulation d'événements

Tous les événements réunissant du public prévus mardi 19 juillet sont annulés.

#### Arrêt des travaux

Tous les travaux prévus par des entreprises de travaux forestiers ou des cessionnaires sont interdits.

Enfin, les forestiers assureront une surveillance dans certains de ces massifs afin de continuer à **diffuser les messages de prévention** et s'assurer du respect de ces mesures. L'Office national des forêts rappelle que l'objectif de ces mesures est de protéger les forêts des risques induits par la conjonction d'un épisode climatique intense et d'une fréquentation estivale en forêt.



#### QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU ?

- Rester éloigné d'un feu de forêt
- Prévenir les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou 112
- Localiser la zone en précisant : lieu, numéro de parcelle (affiché sur les arbres au niveau des carrefours entre parcelle), nom d'allée forestière ou de carrefour, coordonnées GPS
- N'obstruer pas les voies d'accès à la forêt

#### CONTACTS ONF

Île-de-France Est (77, 91, 94)  
Guillaume Larrière  
Tél. 01 60 74 93 62 - 06 27 66 73 94  
[guillaume.larriere@onf.fr](mailto:guillaume.larriere@onf.fr)

Île-de-France Ouest (92, 78, 95)  
Ysatis NADJI  
Tél. 01 34 83 63 46 - 06 46 49 77 87  
[ysatis.nadji@onf.fr](mailto:ysatis.nadji@onf.fr)

Normandie  
Sonia BOURGOUIN  
Tél. 02 33 82 36 24 - 06 16 62 82 41  
[sonia.bourgouin@onf.fr](mailto:sonia.bourgouin@onf.fr)

Hauts-de-France  
Elise MICHAUD  
Tél. 03 44 92 57 62 - 06 21 50 80 31  
[elise.michaud@onf.fr](mailto:elise.michaud@onf.fr)